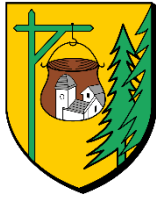


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210301_08

Séance du 1^{er} mars 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 16

Date de la convocation :

22 février 2021

Date d'affichage :

8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Olivier BLANCHARD, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution de travaux d'extension du restaurant périscolaire

Les travaux d'extension du restaurant périscolaire peuvent être attribués, après le dépôt des dossiers de demandes de subventions. M. le Maire fait le point sur les devis obtenus :

Lot n°1 - Plâtrerie peinture, sol souple

- Entreprise CHAGROT : 5 030,00 € HT + Vincent GARNIER : 5 705,00 € HT – Total : 10 735,00 € HT
- DAC RENOV : 11 482,90 € HT

Lot n°2 – Menuiserie, serrurerie

- Entreprise DUCROT : 14 009,00 € HT

Lot n°3 - Ventilation, chauffage

- Entreprise BESSON : 3 749,40 € HT

Lot n°4 - Électricité

- Entreprise BLONDEAU : 1 580,80 € HT
- Eleconforme : 3 470,00 € HT

Lot n°5 - Mobilier

- Manutan collectivités : 4 203,41 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis CHAGROT + Vincent GARNIER, DUCROT, BESSON, BLONDEAU et Manutan collectivités et donne tout pouvoir à M. le Maire pour engager les travaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE